

Des seniors toujours plus en emploi en Centre-Val de Loire

Insee Analyses Centre-Val de Loire • n° 76 • Mai 2021



Entre 2007 et 2017, en Centre-Val de Loire, le nombre de personnes de 55 à 64 ans en emploi affiche une nette croissance, tout particulièrement pour les jeunes seniors (55-59 ans) - davantage concernés par les réformes des retraites - ainsi que les femmes. Cependant, la progression du taux d'emploi, + 11 points en dix ans, est inférieure à celle observée dans la plupart des autres régions. Au regard de leurs conditions de travail, cette présence accrue des seniors sur le marché du travail ne semble pas s'accompagner d'une précarisation de leurs emplois : légère baisse du temps partiel et stabilité des contrats à durée limitée. La structure de l'emploi des seniors évolue : la part des cadres recule au profit des professions intermédiaires. Enfin, le niveau de diplôme progresse nettement chez les femmes seniors en emploi et moins chez les hommes, réduisant l'écart entre les deux sexes.

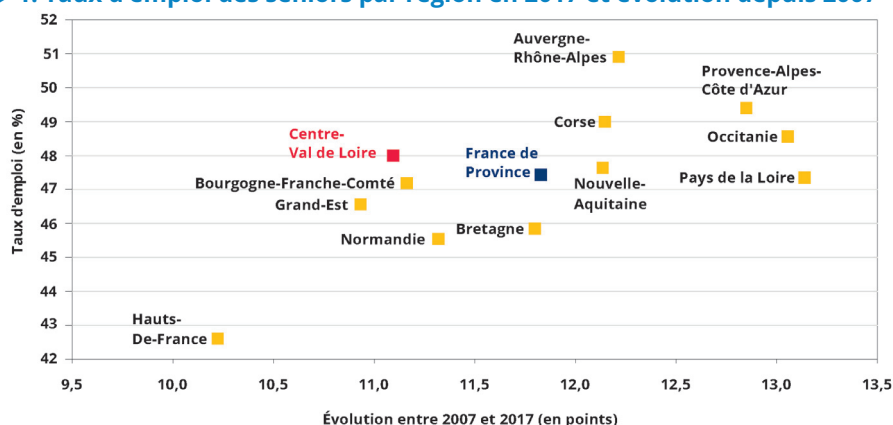
Améliorer le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans est au cœur de nombreuses politiques publiques, y compris à l'échelle de l'Union européenne avec la stratégie de Lisbonne ou la stratégie Europe 2020. Elles poursuivent aussi bien des objectifs d'ordre social que d'ordre économique, notamment dans le cadre du financement du système de retraite. En 2017, 340 000 personnes âgées de 55 à 64 ans vivent en Centre-Val de Loire. Elles représentent 13,2 % des habitants d'une région qui vieillit : leur poids s'est accru de 10,6 % en 10 ans. Au sein de cette population de seniors, 163 200 occupent un emploi et 19 000 se déclarent au chômage.

Un taux d'emploi qui progresse uniquement chez les seniors...

La hausse du taux d'emploi des seniors en Centre-Val de Loire traduit bien l'ampleur du phénomène. En dix ans, celui-ci progresse de 11 points pour atteindre 48 % ▶ **figure 1**. Cette tendance se vérifie dans toutes les régions de France de province, à des rythmes divers. Alors qu'en 2007 le Centre-Val-de-Loire avait le deuxième taux d'emploi des seniors le plus élevé après Auvergne-Rhône-Alpes, quatre régions le devançant en 2017 : Occitanie (48,6 %), Corse (49 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (49,4 %) et toujours Auvergne-Rhône-Alpes (50,9 %). Cette évolution modérée dans la région s'explique par un poids des retraités et pré-retraités encore important et moins en retrait en dix ans que dans la plupart des autres régions.

Cette présence accrue des seniors sur le marché du travail se remarque d'autant plus qu'elle n'existe pas dans les autres tranches d'âge. Le taux d'emploi des 25-54 ans a baissé de 1,6 point entre 2007 et 2017, en lien avec une augmentation du taux de chômage. Ce même phénomène,

► 1. Taux d'emploi des seniors par région en 2017 et évolution depuis 2007



Note : en 2017, 48 % des seniors résidant en Centre-Val de Loire sont en emploi, soit 11 points de plus qu'en 2007.

Champ : France métropolitaine hors Île-de-France, personnes de 55 à 64 ans, au lieu de résidence.

Sources : Insee, Recensements de la population 2007 et 2017

accentué, se retrouve chez les 15-24 ans, conjugué à une proportion d'étudiants en hausse. Avec des générations moins nombreuses, et donc mécaniquement des effectifs en baisse sur le marché du travail, la population en emploi décline encore plus rapidement.

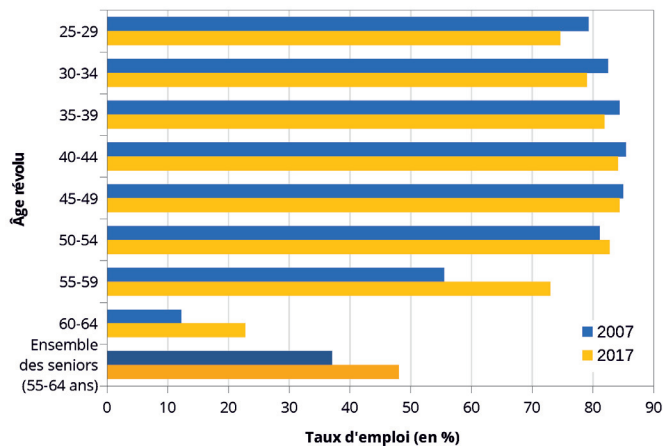
... sous l'effet des politiques publiques

Entre 2007 et 2017, le nombre de seniors en emploi augmente quatre fois plus vite que leur population totale : + 3,7 % par an contre + 1 %. Outre la croissance démographique, d'autres facteurs exogènes participent à l'accélération de la présence des seniors sur le marché du travail.

Différentes politiques publiques récentes visent en effet à reculer l'âge des départs à la retraite. En particulier, la réforme de 2010 recule de deux ans l'âge d'ouverture des droits et celle de 2014 élève la durée de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein. S'ajoute à cela, la suppression du dispositif de cessation prématurée d'activité entre 2007 et 2012. Autant de mesures légales qui conduisent les seniors à rester plus longtemps sur le marché du travail, modifiant donc l'évolution de leurs effectifs en emploi. Parallèlement, les évolutions sociétales ont elles aussi joué un rôle, comme l'allongement de la durée des études qui retarde l'entrée dans la vie active, l'augmentation du niveau de qualification qui favorise également le maintien des seniors dans l'emploi ou encore la hausse continue de l'emploi des femmes depuis plusieurs décennies.

En partenariat avec :

► 2. Taux d'emploi par tranche d'âge en 2007 et 2017



Note : en 2017, 48 % des seniors résidant en Centre-Val de Loire sont en emploi, 37 % en 2007.

Champ : Centre-Val de Loire, personnes de 55 à 64 ans.

Sources : Insee, Recensements de la population 2007 et 2017

Les jeunes seniors plus souvent en emploi

En dix ans, la plus forte progression du taux d'emploi s'observe chez les jeunes seniors âgés de 55 à 59 ans (+ 17,5 points), pour atteindre 73 % en 2017 ► **figure 2**. Cette classe d'âge, bien que moins nombreuse qu'il y a dix ans (- 4 500), participe pour moitié à la progression des effectifs de l'ensemble des seniors en emploi. En 2017, le taux d'emploi décroche de 23 points entre 59 et 60 ans. Ces derniers font encore partie de la génération de travailleurs qui peuvent prétendre à la retraite avant l'âge légal de 62 ans. Arrivés généralement plus tôt sur le marché du travail, avec un temps de cotisation à taux plein plus court pour les personnes nées avant 1958, ils remplissent plus jeunes les conditions de retraite. En 2007, ce décrochage s'observait plutôt à partir de 55 ans, toujours sous l'effet des politiques publiques qui visaient alors à inciter les plus âgés à sortir du marché du travail.

Une dynamique davantage impulsée par les femmes

En 2017, en Centre-Val de Loire comme dans six autres régions, les femmes seniors en emploi deviennent plus nombreuses que les hommes alors que ces derniers étaient surreprésentés dans toutes les régions il y a 10 ans. Au niveau national et en

moyenne, la répartition femmes-hommes atteint quasiment l'équilibre.

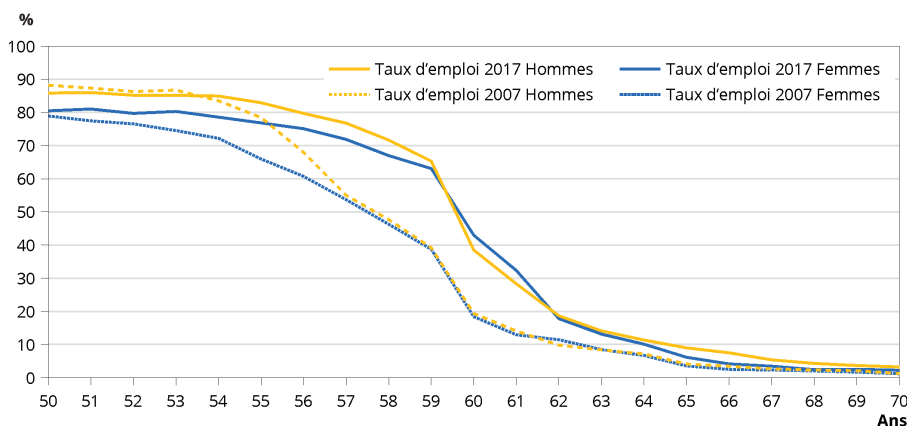
Si le taux d'emploi des hommes de 55 à 64 ans reste supérieur à celui des femmes (respectivement 48,9 % et 47,1 %), ils se rapprochent nettement depuis 10 ans ► **figure 3** car celui des femmes a davantage progressé. Alors que l'écart de taux d'emploi reste quasiment inchangé entre les deux sexes chez les 55-59 ans (5 points de plus pour les hommes), le taux d'emploi des femmes devient supérieur à celui des hommes pour les 60 à 64 ans (respectivement 23,4 % et 22,1 %). Des carrières plus souvent interrompues et des postes occupés à temps partiel peuvent expliquer un taux d'emploi féminin plus élevé à ces âges, permettant de compléter les temps de cotisation.

Les seniors beaucoup plus souvent en recherche d'emploi

Si les seniors occupent davantage un emploi en 2017, ils en recherchent aussi plus souvent un. Ainsi, la part des seniors au chômage a quasiment doublé en dix ans pour atteindre 5,6 % ; taux équivalents chez les hommes et les femmes. La hausse concerne plus largement les 55-59 ans (+ 3,5 points, soit 7,9 %), le nombre de personnes entre 60 et 64 ans se déclarant au chômage restant très faible (+ 2,3 points, soit 3,3 %).

En conséquence, la situation d'inactivité

► 3. Taux d'emploi des 50-70 ans par sexe en 2007 et 2017

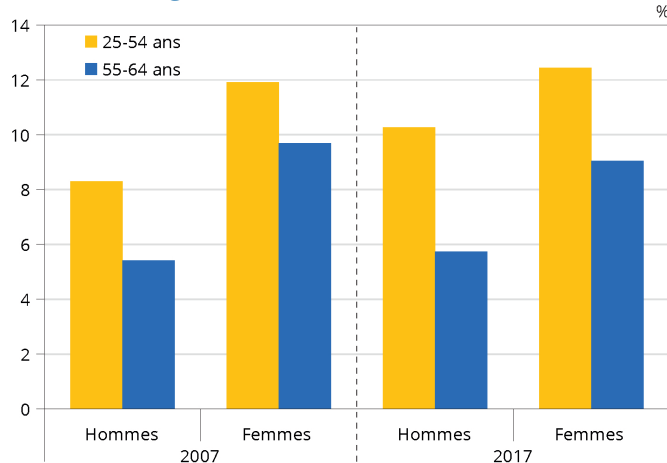


Note : en 2017, 86 % des hommes et 80 % des femmes résidant en Centre-Val de Loire sont en emploi.

Champ : Centre-Val de Loire, personnes de 50 à 70 ans.

Sources : Insee, Recensements de la population 2007 et 2017

► 4. Part de l'emploi à durée limitée par sexe et tranche d'âge en 2007 et 2017



Note : en 2017, parmi les seniors en emploi résidant en Centre-Val de Loire, 5,7 % des hommes et 9,1 % des femmes l'occupent pour une durée limitée.

Champ : Centre-Val de Loire, personnes de 25 à 64 ans.

Sources : Insee, Recensements de la population 2007 et 2017

(préretraite, retraite, femmes ou hommes au foyer) a fortement reculé chez les seniors (- 14 points), autant chez les hommes que chez les femmes (respectivement 45,3 % et 47,5 %). La baisse concerne plus largement les 55-59 ans (19,2 %, soit - 38 points), les plus marqués par l'inactivité restant les 60-64 ans (74 %, soit - 20 points).

Des conditions d'emploi des seniors quasi identiques

Avec le recul de l'âge de la retraite et la nécessité de devoir travailler plus longtemps, la question de la précarisation de l'emploi des seniors peut s'appréhender au travers de leurs conditions d'emploi, comme le temps de travail et le type de contrat. L'activité partielle dans la région reste plus répandue chez les seniors (18,3 %) que dans la population en emploi de 25 à 54 ans (13,3 %). Toutefois, qu'il soit choisi pour une cessation progressive de l'activité ou subi à cause d'une difficulté à retrouver un emploi à plein temps, le temps partiel chez les seniors du Centre-Val de Loire atteint la plus faible part de France de province en 2017, la plus élevée, 23 %, se situant dans les Pays de la Loire. Les femmes restent nettement plus nombreuses à occuper ce type d'emploi (28 % contre 8,5 % des hommes). Cependant, leur part de temps partiel baisse (- 2,4 points) contrairement à celle des hommes qui s'accroît légèrement (+ 0,6 point). Également souvent synonyme de précarité, la part des contrats à durée limitée n'a pas évolué chez les seniors (elle reste à 7,5 %) alors qu'elle a progressé de 1,1 point en dix ans pour les 25 à 54 ans (11,4 %). La tendance est à la baisse pour les plus âgés des seniors (- 2,6 points), chez qui ces contrats restent plus répandus (10,5 %). Enfin, l'écart entre les femmes et les hommes seniors, de 4,3 points en 2007, se réduit en 2017 (respectivement 5,7 % et 9,1 %) ► **figure 4**.

Une proportion de non-salariés en baisse

En 2017, 26 000 seniors en emploi relèvent du statut de non-salariés en Centre-Val de Loire (16 %). En lien avec le vieillissement de certaines professions comme les médecins et les agriculteurs, leur nombre a augmenté de 19 % depuis 2007. Pour autant, leur proportion dans l'emploi recule de 3,4 points en dix ans car leur hausse est beaucoup plus faible que celle des salariés (+ 50 %). La création du statut de micro-entrepreneur, en 2008, ne semble pas avoir marqué réellement l'emploi des seniors.

► 5. Répartition des personnes selon la catégorie socioprofessionnelle et leur position par rapport à l'emploi

Catégories socioprofessionnelles	2017				2007	
	55-59 ans	60-64 ans	Ensemble seniors	Actifs 25-54 ans	Ensemble seniors	Actifs 25-54 ans
	Nombre, %					
Agriculteurs exploitants	3,3	5,8	3,9	1,7	5,2	2,3
Artisans, commerçants, chefs entreprise	7,2	11,0	8,1	6,0	9,7	5,5
Cadres, professions intellectuelles supérieures	14,1	21,5	15,9	14,4	18,2	12,6
Professions Intermédiaires	24,6	19,9	23,5	27,4	20,2	25,3
Employés	27,9	27,7	27,8	27,6	27,2	28,1
Ouvriers	22,9	14,1	20,8	22,9	19,5	26,2
Total des actifs occupés	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Actifs occupés	124 700	38 450	163 150	764 800	113 450	826 550
Chômeurs	13 450	5 600	19 050	98 650	8 850	78 550
Inactifs	32 800	124 950	157 750	76 150	185 100	90 200
Total des personnes	170 950	169 000	339 950	939 600	307 400	995 300

Note : en 2017, 3,9 % des seniors résidant en Centre-Val de Loire sont agriculteurs-exploitants.

Champ : Centre-Val de Loire, personnes de 25 à 64 ans.
Sources : Insee, Recensements de la population 2007 et 2017

La moitié des seniors non salariés se déclare artisans, commerçants ou chefs d'entreprise. Si ce poids reste stable en dix ans, ce n'est pas le cas pour toutes les professions. Avec des effectifs en hausse, les agriculteurs représentent 24 % des seniors non salariés en emploi contre 12 % en 2007. Les 25-54 ans sont quant à eux deux fois moins nombreux, marquant un vieillissement de cette profession : un tiers des agriculteurs sont désormais des seniors.

Le même constat s'observe pour les médecins (généralistes ou spécialistes). Tous âges confondus, leurs effectifs diminuent de 23 % en 10 ans dans la région ; chute cependant atténuée par le nombre de seniors qui reste stable, autour de 1 400. Ainsi, en Centre-Val de Loire, près d'un médecin sur deux est un senior en 2017. Synonyme également d'une difficulté de renouvellement à venir dans la profession, 500 médecins se déclarent en activité après 65 ans contre une centaine en 2007.

La part de cadres en diminution chez les seniors

Entre 2007 et 2017, la répartition des seniors entre les catégories socioprofessionnelles évolue, amorçant une modification de la structure de l'emploi. Ainsi, en proportion, ils occupent moins souvent un emploi de cadres ou de professions intellectuelles supérieures qu'il y a dix ans (- 2,3 points), et tout particulièrement la classe d'âge des

55-59 ans (- 3,3 points), alors que la part de ces catégories progresse chez les 25-54 ans ► **figure 5**.

Cette perte de représentativité des cadres se fait majoritairement au profit des professions intermédiaires qui enregistrent la progression la plus forte (+ 3,3 points). Le nombre de seniors dans la santé ou le social (infirmiers, éducateurs), la fonction publique, les professions administratives pour les entreprises ou dans les métiers de techniciens (travaux publics, construction) a particulièrement augmenté depuis 2007.

La catégorie des employés est prépondérante chez les seniors et évolue peu en dix ans.

Les femmes, moteur de la progression du niveau de diplôme chez les seniors

Parmi les actifs en emploi, les seniors sont moins diplômés que les jeunes générations. En effet, en 2017, 40 % des seniors déclarent posséder au moins un baccalauréat, contre 59 % des 25-54 ans. Les différentes réformes du système éducatif et le comportement de recrutement des entreprises ont contribué à l'élévation globale des niveaux de diplômes dans la population. Ainsi, en 2007, 35 % des seniors et 46 % des 25-54 ans déclaraient l'obtention de ce diplôme. Le renouvellement des générations participe de ce fait à cette élévation des niveaux de diplômes.

1 ► Les déclarations d'embauches des seniors ont doublé en dix ans

En 2017, 75 800 déclarations préalables à l'embauche (DPAE, ► **définitions**) de salariés de plus de 55 ans ont été enregistrées en Centre-Val de Loire. Elles représentent 10,6 % de l'ensemble des intentions d'embauches de la région, contre 5,8 % en 2007 avec seulement 30 000 DPAE. Cette progression, continue sur 10 ans, s'observe dans chacun des départements de la région ► **figure 6**.

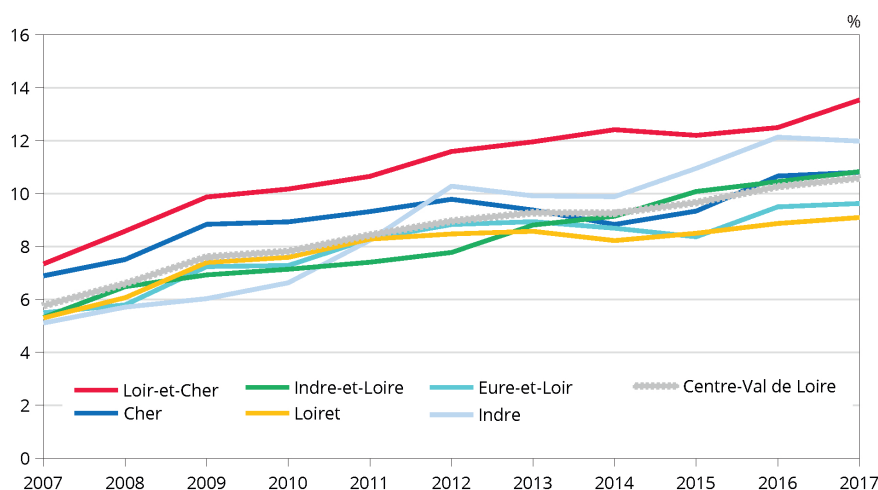
Depuis 2007, le Loir-et-Cher connaît la proportion d'embauches de seniors la plus importante (13,5 % en 2017). La hausse des DPAE est particulièrement marquée dans ce département (+ 6,2 points), mais également dans l'Indre (+ 6,9 points), et un peu plus faible dans le Cher (+ 3,9 points) et le Loiret (+ 3,8 points). Parmi les départements de la région, ce dernier enregistre le poids des DPAE de seniors le plus faible (9,1 %) dans l'ensemble des embauches, suivi par l'Eure-et-Loir (9,6 %).

L'embauche de seniors progresse dans les trois grandes branches d'activités : + 45 % dans le Bâtiment-Travaux-Publics (BTP), + 47 % dans l'industrie et surtout + 162 % dans le tertiaire. Ainsi, le poids des embauches seniors croît dans ces trois secteurs : 6 % dans le BTP et l'industrie et 11 % dans le tertiaire, en 2017.

Le poids des embauches d'un salarié senior augmente avec la précarité des contrats. En 2017, la part des CDD courts, contrats les plus précaires, représente les deux tiers des embauches. Sur la population des seniors, cette proportion atteint 79 %. Malgré les efforts faits pour des embauches de seniors en CDI, cette catégorie de salariés enregistre le plus de contrats précaires. Les seniors sont ainsi sous-représentés dans les embauches en CDI et CDD longs et sur-représentés dans les CDD courts.

Urssaf Centre-Val de Loire

► 6. Part des déclarations préalables à l'embauche de seniors par département entre 2007 et 2017



Champ : ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et entreprises affiliées à la MSA). Données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS- CJO).

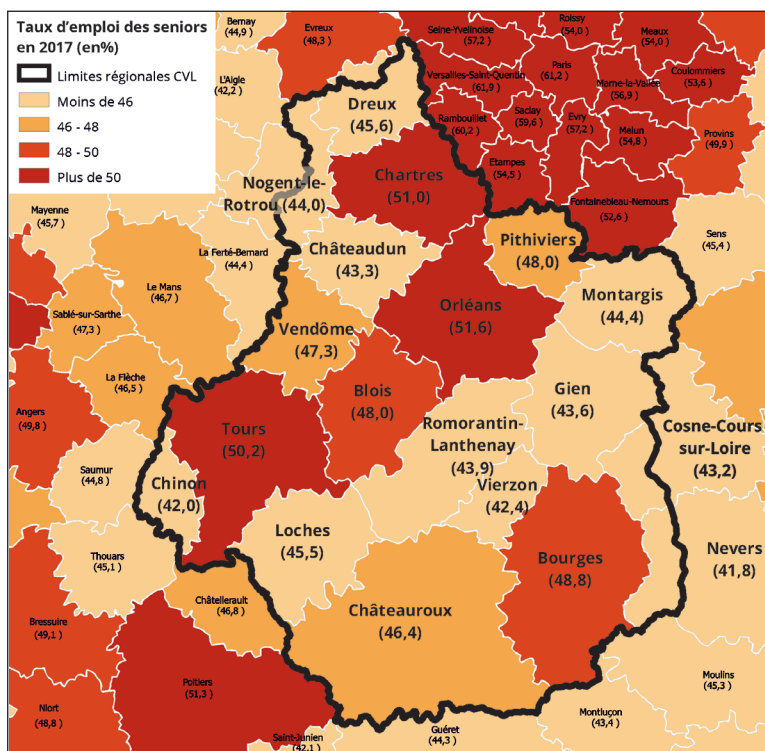
Source : Acof - Urssaf

2 ► Les seniors plus souvent en emploi sur l'axe ligérien et dans la zone d'emploi de Chartres

En 2017, en Centre-Val de Loire, le taux d'emploi des seniors dans les zones d'emploi varie de 42 % à 52 % ► **figure 7**. Il avoisine 50 % pour les zones de l'axe ligérien et une partie des franges franciliennes incluant la zone de Chartres. Ces territoires, plus dynamiques en termes d'emplois, concentrent notamment la majeure partie des grandes entreprises ou établissements publics de la région et une moindre proportion de chômeurs et de retraités.

Les taux d'emploi de seniors les plus bas de la région se trouvent dans les zones d'emploi de Chinon et Vierzon (respectivement 41,8 % et 42,4 %). Un tissu productif et économique globalement moins dynamique contraint davantage l'accès à l'emploi, en particulier pour les seniors. C'est au sud de l'axe ligérien que la part des seniors sans activité (de 9,8 % à 12 %), c'est-à-dire ni en emploi ni à la retraite ni au chômage, est la plus importante.

► 7. Taux d'emploi des seniors en 2017 par zone d'emploi



Champ : personnes de 55 à 64 ans au lieu de résidence.

Source : Insee, Recensement de la population 2017

Les femmes seniors en emploi portent l'essentiel de cette hausse. En 2017, 41,5 % d'entre elles détiennent un baccalauréat ou l'équivalent, soit 10 points de plus qu'en 2007, quand cette proportion reste stable pour les hommes (38 %). Elles deviennent même, en effectif, plus nombreuses que les hommes à avoir obtenu au moins un bac. S'agissant des études supérieures, les femmes ont rejoint les hommes avec une hausse de 5 points, pour atteindre un quart des actifs de la tranche d'âge. Enfin, cette progression du niveau de diplôme s'accompagne d'une nette baisse de la proportion des personnes sans diplôme, de 37 % en 2007 à 24 % en 2017, part néanmoins deux fois plus importante que celle des 25-54 ans. ●

Caroline Chalot (Insee) ; Ludovic Rosmorduc (Urssaf)

► Définitions

Le **taux d'emploi** est le rapport entre le nombre d'actifs occupés d'une classe d'âge et le nombre total de personnes de cette classe d'âge.

La **déclaration préalable à l'embauche (DPAE)** est une formalité obligatoire liée à l'embauche. Elle doit être effectuée par l'employeur dans les 8 jours précédant l'embauche et adressée à l'Urssaf dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. Le champ porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et entreprises affiliées à la MSA). Cet indicateur est souvent vu comme précurseur des évolutions d'emplois à venir.

► Pour en savoir plus

- L'emploi des seniors en hausse entre 2007 et 2017 : plus de temps partiel et d'emplois à durée limitée, Insee Focus n°119, juillet 2018.
- Report de l'âge de la retraite et taux d'emploi des seniors : le cas de la réforme des retraites de 2010, Insee Analyses n°30, janvier 2017.
- Le maintien des seniors en emploi : un défi en région Centre comme partout en France, Insee Centre Info.



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

